

Le Mans, le 4 décembre 2017

COMPTE RENDU CONSEIL D'UNITE DU 04 DECEMBRE 2017**Personnes présentes**

F. AMIARD M. BARRE (suppléante) B. CLAVIER M-P CROSNIER-LOPEZ P. DANIEL M. EDELY L. FONTAINE L. GUILMEAU (suppléant) F. JULIENNE F. LAGARDE	A. MARTEL V. MAISONNEUVE S. MENARD V. MONTEBAULT P. RUELLO N. TACO S. REINER (invitée permanente) C. BERNE (prise de notes)
--	--

Ordre du jour

- **Approbation du CR du CU du 04-07-2017**
- **Informations**
 - Equipement de PC des doctorants au sein de l'IMMM
 - Organisation des bureaux des gestionnaires
 - Statuts des chercheurs associés
 - Bilan du CS pour les thèses ministère
 - Remplacement d'Emmanuelle MEBOLD à ses différentes fonctions (Cofo - PT et IT/BIATSS)
 - Questions diverses

Approbation du compte-rendu du conseil d'unité du 04/12/2017

Le compte-rendu du dernier Conseil d'Unité est approuvé à l'unanimité.

1. Equipement de PC des doctorants au sein de l'IMMM

Représentants doctorants : mail suite à la question d'un doctorant sur la différence de traitement entre les différents doctorants de l'IMMM sur la fourniture de PC.

Enquête : 50% utilisent leur propre ordinateur : 12 doctorants pensent qu'un ordi fourni par le labo leur serait utile sur 26 doctorants ayant répondu à cette question.

Coût estimé par les étudiants : 400 €/PC fixe – 50 à acheter : 20 000 €

Une discussion s'engage entre les membres du CU :

- Il serait peut-être plus judicieux de voir cela au niveau de chaque équipe car les situations sont différentes.
- Certaines équipes n'ont pas les moyens financiers d'abonder cette demande.
- La demande des étudiants concerne-t-elle vraiment la fourniture d'un PC fixe ou d'un PC portable ?
- Il faut faire attention à suivre les recommandations du CNRS sur la protection des données.
- Pour information, une réflexion est actuellement menée au sein de l'université pour équiper les enseignants-chercheurs et enseignants en PC portables.

Il a été demandé aux représentants étudiants de faire une enquête plus poussée sur la demande des étudiants (PC fixe/ PC portable ?).

La direction de l'IMMM va adresser un message à tous les permanents de l'IMMM pour faire remonter les besoins éventuels en PC de l'IMMM.

Il pourrait être judicieux d'envisager une mutualisation d'un parc de PC pour demandes ponctuelles.

2. Organisation des bureaux des gestionnaires

Nouvelle secrétaire : Christiane Berne

Nouvelle organisation : le secrétariat sera fermé au public tous les mercredis après-midi.

Le déménagement des gestionnaires se réalisera courant décembre pour être opérationnel en janvier 2018.

Les cloisons des bureaux seront livrées semaines 49 & 50.

La répartition des bureaux est la suivante :

- Le pôle Université va être situé dans l'ex-bureau de Sabine.
- Le pôle CNRS sera situé dans l'ex-bureau « doctorants PIMS ».

Concernant la réorganisation des bureaux libérés :

- Bureau de Jizhen : salle de réunion
- Bureau de Brigitte : récupération par OF
- Bureau de Saïda : récupération par PIMS pour leurs doctorants
- Bureau d'Aline : récupération par MSP (en cours de réflexion)
- Bureau de Danielle : récupération par PCI pour leurs étudiants
-

Il est envisagé de rénover les installations vidéo de la salle IAM avec le LAUM en raison du coût élevé de l'équipement.

Vincent propose de faire une salle d'accueil pour visiteurs (appelée show-room au LAUM). L'idée plaît mais des questions se posent : que veut-on y mettre ? Posters de présentation générale ? vitrine de présentation d'objets ? Plutôt que réserver une pièce à ce seul usage, une des salles de réunion IMMM pourrait être une solution. Un groupe de travail composé de Fabienne, Lagarde, Maud Barré, Philippe Daniel et Vincent Maisonneuve est constitué pour un retour fin janvier.

3. Statuts des chercheurs associés

Réponse du CNRS : il n'existe pas de statut de chercheur associé au CNRS.

Envoi d'un mail à l'université : en attente de réponse.

La charte du chercheur associé rédigée par l'IMMM est entérinée à l'unanimité par le CU.

Chercheurs associés de l'IMMM : Y. Lebras (ENSIM), L. Cauret (ISPA), A. Colin (CTTM).

4. Bilan du CS pour les thèses ministère

Réunion du 1er décembre 2017.

10 demandes déposées (4 SO, 3 POL, 1 MI, 2 PSC)

Audition le 6 décembre 2017 de 13h00 à 18h30.

Le classement sera effectué par la direction de l'IMMM avant les vacances de Noël.

Le calendrier a été avancé cette année à fin décembre. La direction de l'IMMM souhaite encore avancer ce calendrier en raison de la raréfaction et de la volatilité des candidats et pour attirer les meilleurs candidats. Il est important de pouvoir présenter les possibilités de thèse aux étudiants de Master 2 le plus tôt possible.

Recollement : avant l'été ou début septembre.

5. Remplacement d'Emmanuelle Mebold à ses différentes fonctions (Correspondant formation, plateforme et commission IT/BIATSS).

Commission Plateformes : Frédéric Niepceron

Correspondant Formation SO/MSP : Demande faite auprès de SO

Commission IT/BIATSS : toujours en attente d'un volontaire

Remplacement d'Emmanuelle Mebold : Procédure de recrutement en cours.

Arnaud Martel fait part de son souhait de voir l'équipe SO associée à ce recrutement. L. Fontaine contactera un membre de MSO pour participer à ce recrutement.

6. Remplacement de Francis Chavanon

Fiche de poste à établir (F. Calvayrac en lien avec le CODIR).

7. Questions Diverses

a. Point sur le PPI

Le LAUM aurait une demande exceptionnelle en 2018 (190 k€ soutenu par RFI LMAc et industriels). Une discussion a déjà eu lieu avec le LAUM afin de mener une réflexion. A l'issue de la discussion, une réunion avec le VP Recherche a été convenue pour établir un plan pluriannuel cohérent ayant une chance de succès auprès de la Région.

Dossier sanctuarisé pour l'IMMM : RMN pour 2020. Rencontre avec le VP Recherche mercredi 6 décembre pour discuter du montage de son financement.

b. Point IRFI

La direction a rencontré, vendredi 01 décembre, N. Delorme pour faire un point sur l'avancement du dossier IRFI. A ce jour le volet formation est bien entamé, reste le volet recherche à structurer avec quels partenaires (CTTM ?, ISPA ?), avec quelle formalisation du dossier (axes de recherche ?), etc.

Une prochaine discussion se tiendra au sein du CS de l'IMMM de janvier 2018.

c. Campagne d'apprentissage CNRS

Ne pas hésiter à faire une demande de recrutement d'apprenti mais il faut faire apparaître une offre de formation cohérente et une demande dans DIALOG.

Jean-Marc Grenèche se propose d'aider au montage des dossiers.

d. Rappel sur mention CNRS dans l'adresse sur les articles

Des articles de permanents de l'IMMM paraissent encore cette année sans la mention «UMR 6283 CNRS – Le Mans Université». Il est impératif de faire apparaître cette mention sur tous les articles.

Rappel : envoyer au secrétariat de l'IMMM le pdf de tout article publié par un permanent de l'IMMM et ses références.

e. Livret CMR

Le livret a été envoyé par la direction à tous les membres permanents de l'IMMM le 1er décembre 2017. La liste des produits CMR a été actualisée. Vous trouverez ce livret dans l'intranet dossier H&S.

f. Assises Jeunes Mobilité

Les assises Jeunes Mobilité auront lieu à Le Mans Université, le 7 décembre 2017.

g. Demande de soutien "moral" au projet humanitaire 4LTrophy (T. Mabit, doctorant à SO)

Demande pour faire une « mini-conférence » de retour d'expérience au sein de l'IMMM. Soutien accordé par l'IMMM. Modalités de la « mini-conférence » à établir avec Maud.

h. Demande de salle de repos

Un courrier aux services de l'université concernés, Médecine préventive et service H&S, sera envoyé par la direction pour demander une salle de repos.

cf. : **Article L4121-1** - Modifié par **Ordonnance n°2017-1389 du 22 septembre 2017 - art. 2** : "*L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs*".

cf. : **Article R4228-25** - Créé par **Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)** : "*A défaut de local de repos, lorsque la nature des activités l'exige et après avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ou, à défaut, des délégués du personnel, le local de restauration ou l'emplacement permettant de se restaurer doit pouvoir être utilisé, en dehors des heures de repas, comme local ou emplacement de repos. Les sièges mis à la disposition des travailleurs pour cet usage comportent des dossiers*".

i. Désignation "correspondant" pour achats Intermarché/Castorama

Il n'est plus possible de retirer du matériel même muni d'un bon de commande dans les magasins Castorama et Intermarché si la personne qui se déplace n'est pas référencée auprès desdits magasins. Pour retirer du matériel auprès de ces magasins, il est recommandé de prendre la carte CNRS dans la mesure du possible.

j. Point d'étape sur groupe de travail « locaux »

Recollement du taux d'occupation des salles de TP Chimie par F. Boeda.

Les séances de TP répertoriées dans Adesoft ne sont pas forcément associées à une salle. Il en résulte que les salles apparaissent sous-occupées. F. Boeda s'est proposé d'actualiser Adesoft avec Lenaig Le Boulch, responsable d'Adesoft au sein de la scolarité de l'UFR Sciences.

Travail à faire du côté Physique.

Visite de la nouvelle DRRT des Pays de la Loire au Mans : visite prévue des locaux.

Demande de l'UFR Sciences de montrer les salles de TP lors des portes ouvertes : refus du service chimie de montrer des salles aussi délabrées.

k. Equipement de l'atelier

Faire un récapitulatif des besoins en matériels de découpe à partager 50/50 avec le LAUM.

Fin : 11h30